

Réunion du Conseil Municipal du lundi 25 mai 2009

De nombreux points étaient à l'ordre du jour de ce conseil :

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) doit être mis en place au 1^{er} juin 2009 sous la responsabilité du département. Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'en être relais d'information, mais pas instructeur des dossiers.

Le Conseil prend acte de l'autorisation accordée par le Conseil Général pour l'implantation de 3 aribus (Prends-toi-garde et Blajoux). Concernant le lieudit « Prends-toi-garde », la décision de son inscription en « zone d'agglomération » n'a pas été prise ; elle a été reportée au prochain conseil, après une rencontre avec les agents de la DDE, dans le but d'en connaître toutes les implications.

La « maison Dubois » est propriété de la commune depuis le début de ce mois. Les agents communaux vont être chargés de sa mise en sécurité avant décision de destination. Plusieurs pistes sont envisagées, logements, bibliothèque, bureaux...

Un échange de chemin avec Mme Rigaud (Blajoux) permet un accès direct à une source communale. Une grille sera posée pour éviter tout accident.

De même une régularisation (affaire Commune/Terramorsi, datant de 1980) concernant un chemin privé de la commune va donner lieu à une enquête publique.

Un dossier va être déposé, dans le cadre de CAP Territoire, pour la réfection partielle du toit de l'église. Devis de 6 972 € TTC, travaux subventionnés à 20%. L'engagement des travaux doit se faire avant octobre 2009. Délai 2 ans.

La commission voirie s'est penchée sur la signalétique du village, dans un premier temps sur la route 104. La commission souhaite une harmonisation des affichages, un accueil plus agréable. Un logo pourrait aussi être installé aux entrées du village.

La consultation des entreprises pour les travaux de voirie a donné lieu à 3 réponses. La Société Laupie, moins disante a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 81 715 € TTC.

Le Conseil a procédé à la composition du bureau pour les élections européennes du 7 juin. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

La commune s'est inscrite dans le plan d'équipement du numérique des écoles rurales.

Le retrait de la commune de St Lager Bressac du SIVU INFOROUTES a été approuvé.

Un contentieux qui nous oppose à un administré sur la prise de possession d'un bien sans maître (parcelle A 1540) pourrait trouver une solution à l'amiable.

La réunion du Conseil Municipal s'achève à 20 h 15.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. MONTREDON GUY AU QUARTIER DE BLAJOUX –

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre pétition qui circule entre Laurac et Rosières au sujet d'un projet de centrale béton qui devrait voir le jour à Laurac, au lieudit « Blajoux ».

Dans les faits, le projet de M. MONTREDON porte sur la construction d'un entrepôt à usage professionnel qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire (Cf. dossier n° PC 007 134 07 D0005) accordée par la commune au nom de l'Etat le 24 juin 2008. Le dossier peut être consulté en mairie.

A aucun moment il n'a été question de centrale à béton dans l'instruction du permis de construire de M. MONTREDON, lequel a démenti l'information en mairie en présence du maire et de son premier adjoint.

Un logo pour Laurac, imagination et accueil

La commission voirie a soumis au Conseil Municipal son projet de rénovation de la signalisation (voir CM, p.1). Le Conseil propose que la création d'un logo d'accueil aux entrées du village fasse l'objet d'une consultation auprès des habitants.

Chacun peut apporter une idée de présentation du village sous forme d'un dessin, d'un texte court (type pub), d'une photo...

Peuvent participer tous les enfants et adultes.

Les projets, même non aboutis, sont à apporter en mairie avant le 15 septembre.

Une commission délibérera pour choisir une des propositions ou un mix de plusieurs idées.

Dates de l'été

Juin 2009

Sam-Dim	13-14	OGEC	Kermesse école privée
Samedi	27	Comité des fêtes	Feu et bal de la St Jean
Samedi	27	Ecole Publique	Fête de l'école

Juillet 2009

Lundi	13	Municipalité et Comité des fêtes	Feu d'artifice et Bal
V-S-D	17-18-19	AOLM	Fête du football à Montréal

Août 2009

V-S-D	7-8-9	Les Conscrits	Fête votive
Dimanche	9	Comité des fêtes	Course d'ânes

A noter : L'association ASCAM propose cet été, du 11 au 14 août de 14 h 30 à 17 h 30, un stage de marionnettes pour les enfants à partir de 4 ans : créations de marionnettes, animations en petites saynètes autour de contes d'hier et d'aujourd'hui.
Inscription jusqu'au 19 juillet. Renseignements au 09 61 57 99 44 ou au 06 84 39 06 40.

A la rentrée de septembre 2009, l'AFR relance ses activités de gymnastique, yoga et danse pour les enfants. Informations plus complètes dans le prochain numéro.

Fête de la randonnée

Elle a lieu le dimanche 14 juin. Voir l'affichage en mairie et dans le village.

L'association Laurac Rando est chargée d'accompagner les randonneurs sur le chemin de Joannas à Ste Philomène.

Site et Renseignements : www.cc-valdeligne.fr 04 75 89 28 35 / 06 89 70 77 60

Balisage du village

Depuis quelques jours, le balisage de chemins, dans le village, est entamé, sous l'égide de la CC du Val de Ligne avec l'association Laurac Rando.

Le numéros 52 de « Vivre à Laurac », à paraître en début 2010, traitera de la vie à Laurac dans l'entre deux guerres. Appel est fait à nos anciens pour nous raconter cette période (contacter la commission infos à la mairie).

Boîte à idées : Elle va être prochainement installée à l'Agence Postale Communale.

Chacun pourra l'utiliser pour soumettre ses idées afin d'améliorer la vie de notre village.